



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 7 octobre 2026

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

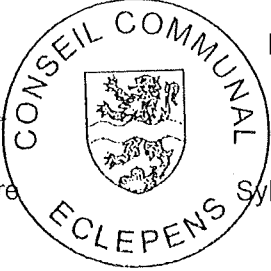
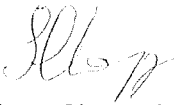
- vu le préavis N° 03/2026 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, l'autorisation de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de CHF 50'000.00 par cas.**

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2026.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président		La secrétaire
		
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 7 octobre 2026

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

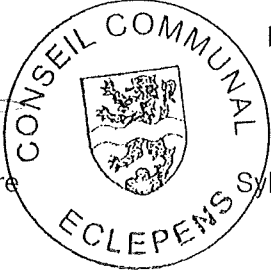
- vu le préavis N° 04/2026 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, l'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 50'000.00 par cas,
- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026-2031, l'autorisation d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour un montant ne dépassant pas CHF 50'000.00 par cas.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2026.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président			La secrétaire
	Bertrand Favre		 Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 7 octobre 2026

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

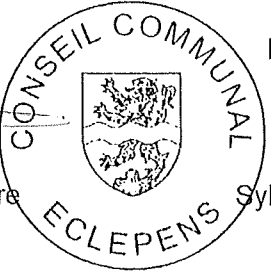
- vu le préavis N° 05/2026 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'autoriser la Municipalité à octroyer toutes les servitudes comportant une charge pour la commune sur les propriétés privées communales, durant la législature 2026 – 2031.**

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2026.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président		La secrétaire
		
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 7 octobre 2026

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

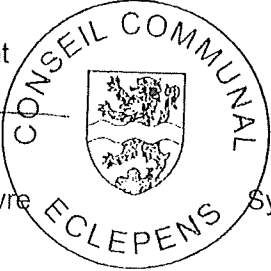
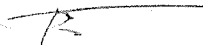
- vu le préavis N° 06/2026 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.00 par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2026 – 2031.**

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2026.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président		La secrétaire
		
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 7 octobre 2026

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

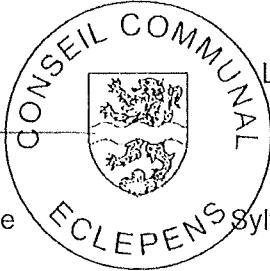
- vu le préavis N° 07/2026 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026 – 2031, une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, donations et de successions.**

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2026.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président		La secrétaire
		
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 7 octobre 2026

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 08/2026 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'adopter le règlement des vacations et remboursement de frais des autorités communales selon l'amendement suivant :**
 - Pour le Syndic et les Municipaux, remplacer « Indemnité de départ » par **Indemnité d'ancienneté**,
 - Lorsqu'ils quittent leurs fonctions, les membres de la Municipalité reçoivent une indemnité de départ **d'ancienneté** de CHF 400.- par année **de service**,
- **d'adopter les tarifs arrêtés pour la législature 2026 – 2031 applicables dès le 1^{er} juillet 2026**

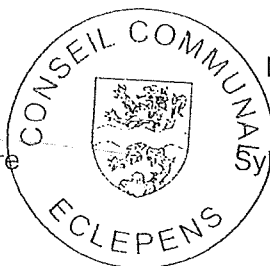
tel qu'amendé ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2026.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président

Bertrand Favre



La secrétaire

Sylviane Chappuis



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 7 octobre 2026

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

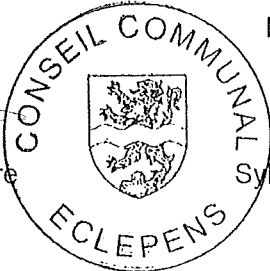
- vu le préavis N° 09/2026 de la Municipalité, relatif à l'arrêté d'imposition 2027-2028,
- vu et entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- a. d'accepter le projet d'arrêté communal d'imposition tel que présenté pour les années 2027 – 2028 ;
- b. de le soumettre ensuite au Conseil d'Etat pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 7 octobre 2026.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président		La secrétaire
		
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis